

REGLEMENT INTERIEUR

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES PARENTS ENFANTS

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LUCE



I. Définition du Service :

Le Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE) est un espace professionnel de rencontres, d'échanges, d'écoute, d'accompagnement, d'informations et d'animation, à destination des parents, des enfants, des assistantes maternelles et professionnelles de la garde à domicile. Il n'est pas un lieu de garde d'enfants, ni un employeur pour les assistantes maternelles. C'est un service gratuit, accessible à tous.

II. Objectifs poursuivis :

Le Relais s'est fixé 3 objectifs principaux :

1. **Valoriser la profession d'assistante maternelle** : en organisant des réunions thématiques, des temps de rencontres et d'échanges. L'idée est de rompre leur isolement et de favoriser leur professionnalisation. L'animatrice informe les personnes souhaitant accéder à la profession.
2. **Privilégier l'accueil et l'éveil des jeunes enfants** : Le Relais favorise la socialisation des jeunes enfants. Il propose des activités d'éveil variées et originales (parfois difficilement organisables à domicile) qui offrent à l'enfant une ouverture culturelle.
3. **Répondre aux besoins des parents** : Le Relais propose un listing actualisé des assistantes maternelles disponibles sur le secteur et facilite la mise en contact. L'animatrice renseigne sur la législation en vigueur (droits et devoirs de chacun) et soutient la démarche employeur.

III. Un Service Administratif :

Des plages horaires vous sont proposées pour répondre à toutes vos questions en matière d'accueil du jeune enfant. En cas d'absence de l'animatrice, un message vocal vous informera de la fermeture momentanée du service.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	Jeux et Rencontres 9h30-11h30		Jeux et Rencontres 9h30-11h30	Accueil sur rdv 9h30 à 11h30
Permanence Téléphonique 13h30-15h	Accueil sur rdv 13h30 à 15h30	Permanence libre (accueil sans rdv et téléphone) 13h30-16h30	Permanence Téléphonique 13h30-15h	

Ce service administratif propose concrètement :

Pour les parents : Une information pratique et actualisée sur les modalités d'accueil chez une assistante maternelle, les aides possibles, les démarches à effectuer en tant qu'employeur. C'est un lieu d'accompagnement, d'écoute et d'échange.

Pour les assistantes maternelles : Un lieu d'information sur leurs droits avec mise à disposition de documentation, mais aussi un espace d'écoute et d'échange.

N.B : Le RAMPE n'a pas pour mission d'encadrer, ni de contrôler la pratique professionnelle des assistantes maternelles. Il ne se substitue pas non plus à la fonction d'employeur des parents et n'intervient pas dans la relation contractuelle de droit privé entre ceux-ci et l'assistante maternelle.

IV. Des Actions en faveur du public:

- **Les réunions thématiques :** Elles sont proposées en partenariat avec le multi accueil, à raison de trois fois par an et sont animées par une psychologue spécialisée petite enfance. Ces temps d'échanges sont proposés aux parents utilisateurs de la maison petite enfance (multi accueil et RAMPE) et/ou domicilié sur la CDC de Lucé. Les thématiques sont choisies en fonction des souhaits et besoins exprimés et toujours en lien avec le développement du jeune enfant (alimentation, sommeil, séparation, agressivité...) Ces réunions sont limitées à 20 participants afin de garder un échange intéressant.
- **Des actions ponctuelles :** Le Relais met en place des actions de prévention et d'information pour les assistantes maternelles et facilite la mise en place de formations sur le territoire Lucéen. Il propose également diverses animations qui répondent aux besoins des familles.

V. Des ateliers « Jeux et Rencontres » :

Les « jeux et rencontres » sont des temps collectifs où enfants et assistantes maternelles ou professionnelles de la garde à domicile, se retrouvent pour partager un moment de plaisir.

Ils sont proposés par l'animatrice, garante du bon déroulement des séances. Néanmoins, les enfants restent sous la responsabilité de leur assistante maternelle. Elle ne doit donc pas s'absenter du lieu.

L'autorisation des parents est obligatoire pour y participer. Soulignons qu'un temps d'adaptation peut être nécessaire pour que chacun se sente en confiance dans ce lieu.

→ **Public concerné :**

Les assistantes maternelles agréées par le service de PMI du Conseil Général de la Sarthe ou en cours d'agrément et les professionnelles de la garde à domicile, domiciliées sur le territoire de la communauté de communes de Lucé.

Les enfants de 0 à 3 ans, concernés par l'agrément de leur assistante maternelle (ainsi que le cas échéant, ses propres enfants en bas âge).

Les enfants scolarisés peuvent être accueillis à titre exceptionnel (lors de grève de professeurs par exemple) mais toujours en demandant l'accord au préalable de l'animatrice.

En cas de maladie, pour le bien-être de l'enfant et de ses petits camarades, il n'assistera pas aux « jeux et rencontres ».

→ **Intérêts :**

Pour les assistantes maternelles et professionnelles de la garde à domicile :

- Se rencontrer et rompre l'isolement lié à la profession.
- S'enrichir des pratiques de chacun.
- Tisser des liens, développer des solidarités.
- Observer et prendre conscience des besoins des enfants
- Apporter des idées, susciter l'envie de remettre en pratique à domicile les différentes activités proposées.
- Echanger autour de difficultés rencontrées au quotidien (le repas, le sommeil, les conflits entre les enfants,...) et ainsi prendre du recul.

Pour les enfants :

- Rencontrer d'autres enfants et nouer des liens.
- Stimuler leur vie sociale et affective.
- Renforcer leur faculté à gérer les frustrations (partage des jeux, limites,...)
- Enrichir et éveiller leur curiosité par les activités d'éveil.
- Préparer progressivement l'enfant à la collectivité.

Pour les parents :

- Garantir la professionnalisation de leur assistante maternelle.
- Permettre à leur enfant de créer des liens et se préparer à la vie en collectivité.

→ **Horaires :**

Les temps de jeux et rencontres se déroulent le mardi et jeudi de 9h30 à 11h30 à la maison petite enfance « les galipettes ».

Des séances sont proposées ponctuellement en itinérance sur les autres communes du Canton, en fonction de la participation des assistantes maternelles et des salles disponibles.

Il n'y a pas de jeux et rencontres pendant les vacances scolaires.

→ **Effectif :**

Dans le but de conserver une ambiance conviviale, le nombre d'enfants est limité à 10 par séance. Un système de réservation est mis en place pour que chacun puisse bénéficier de ce service dans de bonnes conditions. Les assistantes maternelles doivent préciser le nombre d'enfants participants lors de l'inscription. De même, il est impératif de prévenir l'animatrice dans les meilleurs délais en cas d'annulation, afin de proposer la place à une autre professionnelle. La séance est annulée en cas d'une seule assistante maternelle participante.

→ **Respect Mutuel :**

Le contenu des échanges entre les participants doit rester respectueux et confidentiel. De plus, chacun prendra garde de ne pas évoquer des « situations d'adultes » (échanges entre employeur et salarié par exemple) qui pourraient être entendus et mal interprétés par les petites oreilles des enfants.

Les téléphones portables doivent être mis en silencieux sauf en cas de nécessité (attente d'un appel urgent). Auquel cas, l'animatrice aura été prévenu en début de séance.

Les questions d'ordre administratif n'ont pas leur place lors de ces temps de rencontre mais davantage lors d'une permanence (téléphone ou mail). En effet, les échanges liés au contrat de travail nous rendent tout de suite moins disponible auprès des enfants.

En fin de séance, le rangement de l'espace se fait avec le concours de tous.

→ **Place des Parents :**

Des animations plus spécifiques et ponctuelles (sortie, atelier d'éveil, spectacle...) peuvent intégrer les parents à ces rencontres.

S'ils souhaitent découvrir le lieu où est accueilli leur enfant, ils peuvent assister au début d'une séance. Cependant, nous ne pourrons pas les accueillir de manière régulière et sur tout le long d'une matinée « jeux et rencontres », pour préserver un groupe équilibré (comportant déjà beaucoup d'adultes). Là encore, la présence du parent doit en être référée à l'animatrice avant le début de la séance.

VI. Une Ouverture vers l'Extérieur :

Des projets communs sont mis en place avec le multi accueil : des animations communes, un spectacle de fin d'année, des temps forts divers... pour dynamiser les propositions éducatives en faveur de l'enfant.

Des actions sont également menées en collaboration avec les différents services du Centre Social et des partenaires extérieurs (musiciens, artistes, bénévoles...) pour proposer un accès à la culture pour tous.